Service médias Travail.Suisse – édition du 8 mai 2017

**Congé paternité – la population le veut**

**Les pères n’ont qu’un jour de libre pour la naissance de leur enfant. On peut ainsi décerner à la prospère Suisse, qui pourrait se permettre une bien meilleure politique familiale, un certificat de pauvreté. Jusqu’ici, la politique n’a pas reconnu la nécessité d’agir. L’initiative pour un congé paternité de 20 jours, lancée par Travail.Suisse, l’organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, Alliance F, männer.ch et Pro Familia Suisse, suscite un très bon écho dans la population.**

*Helene Fischer, collaboratrice de l’initiative congé paternité de Travail.Suisse*

Les pères en Suisse ne sont pas gratifiés : lors de la naissance de leur enfant, ils n’ont quasiment pas de congé paternité, payé ou non. Dans le cadre des « heures et jours libres usuels » du code des obligations, article 329 alinéa3, ils peuvent, certes, bénéficier d’un jour libre – mais il n’y a pas de temps réservé pour les pères. Si la naissance dure plus de 24 heures, il se peut même qu’ils ratent cet important moment. On traite en Suisse le congé paternité de la même manière qu’un déménagement, ce qui fait de la Suisse un pays en développement en la matière. La moyenne dans les pays de l’OCDE est de 8 semaines – deux fois plus que ce qu’exige l’initiative sur le congé paternité, soit 20 jours flexibles. L’avantage est que l’on peut prendre les 20 jours prévus dans l’intervalle d’une année après la naissance de l’enfant. Au lieu par exemple de rester quatre semaines en bloc à la maison, on peut réserver deux jours pour la famille pendant dix semaines. Ce faisant, il deviendrait normal que le père soit absent de sa place de travail pour de courtes périodes en raison d’obligations familiales.

La présence des pères est indispensable pour un début optimal dans la vie familiale. La mère a besoin de repos après les efforts qu’une naissance implique. Il n’est guère possible pour elle, si elle se retrouve seule ensuite pour quelques jours, de s’occuper du nouveau-né, d’autres frères et sœurs, du ménage etc.. Le temps libre pour le père est en outre extrêmement important pour lui donner la possibilité de nouer une relation avec son enfant et d’acquérir les compétences paternelles. A cela s’ajoute le fait que cela permet, après la naissance, de ne pas retomber dans la répartition traditionnelle des rôles. Si le père, dès le début, peut remplir davantage de tâches familiales et décharger sa partenaire, la mère peut mieux s’occuper de sa réinsertion dans la vie active. Avoir un enfant ne signifie pas pour la mère devoir négliger ses ambitions professionnelles.

**Le temps libre pour les pères dépend de l’employeur**

Les pères aimeraient assumer plus de responsabilité et être présents pour leur famille. Une étude représentative menée par l’Institut LINK, sur mandat de Travail.Suisse, indique que plus de 80 pourcent des sondés estiment qu’un congé paternité est nécessaire (LINK Institut, Vaterschaftsurlaub, Luzern, 2015). Un clair besoin existe parmi la population. Mais la politique est à la traîne : le Parlement a déjà rejeté plus de 30 interventions sur le congé paternité. Etre à l’écoute de la population à ce sujet signifie logiquement le lancement d’une initiative populaire. Peu de travailleurs et travailleuses ont la chance d’avoir un employeur conscient du manque actuel et proposant un congé paternité interne de plus de 2 jours. Parmi ces employeurs, il s’agit des plus grandes entreprises qui peuvent se le permettre. Une réglementation légale permettrait à tous les pères de pouvoir profiter d’un congé paternité, qui ne dépend pas de la bonne volonté de l’employeur.

Comme le congé maternité et les jours de service militaire, le congé paternité sera financé par le régime des allocations pour perte de gain (APG). Les cotisations ne devront pas ou à peine être adaptées car le nombre de jours de service militaire diminue régulièrement. Les employeurs et les travailleurs paieront chacune 0.06 pourcent de cotisation sur leur salaire. Pour un salaire mensuel de 6000 francs, cela fait 3.60 par mois, l’équivalent d’une tasse de café. Le congé paternité est définitivement réalisable sur le plan financier.

**Des entreprises reconnaissent l’importance du congé paternité**

Un congé paternité de 20 jours favorise la conciliation entre la vie professionnelle et familiale. La récolte de signatures montre bien le grand soutien de la population : quelques milliers de signatures manquent encore pour déposer l’initiative. En outre, depuis le lancement de l’initiative, quelques entreprises ont reconnu que quatre semaines de congé paternité n’est pas un luxe : le groupe d’assurance AXA Winterthour et IKEA Suisse, entre autres, ont suivi l’exemple de l’initiative et octroient désormais à leurs collaborateurs quatre semaines payées. L’introduction d’un congé paternité est le premier pas pour une meilleure politique familiale en Suisse.